Le Courrier

FÉDÉRATION GÉNÉRALE DES RETRAITÉS DE LA FONCTION PUBLIQUE

des **retraitées** & des **retraités**

26 mars : dans l'action

DOSSIER
MOTION DE LA CEN DU 17 JANVIER

ACTUALITÉ
- > MOBILISATION DU 26 MARS
- > VŒUX POUR LA PAIX ET LA DÉMOCRATIE
- > PACTE DE STABILITÉ

NOTRE ASSOCIATION
- > RÉUNION DU GROUPE DES NEUF
- > RENCONTRE DU PÔLE DES RETRAITÉS
- > RENCONTRE AVEC LES SYNDICATS

La FGR mobilisée, solidaire, conviviale.

76e ANNÉE • BIMESTRIEL JANVIER 2024 • N°254

Sommaire

3. ÉDITORIAL

Réussir le 26 mars.

4 - 7. ACTUALITÉ

Billet d'humeur

Le rendez-vous du Président avec la nation. Il faut que tout change pour que rien ne change : « Je garde le cap »

Protection sociale complementaire : les retraite.es hors jeu ?

La fraude fiscale : Bilan 2022 et annonces 2024

8 - 9. NOTRE ASSOCIATION

Le 19 janvier, le Groupe des neuf a décidé de plusieurs actions.

Vœux des retraités en 2024 : la paix et la démocratie !

Le pole des retraités s'est réuni le 11 janvier 2024 au siège de l'UNPRG.

10 - 11. DOSSIER

CEN des 16 et 17 janvier 2024

12 - 13. MAGAZINE

CEN des 16 et 17 janvier 2024

Hommage

Rencontre avec les syndicats.

14. ON A LU

EN CHIFFRES

15. EUROPE : LA RIGUEUR POUR LOI, L'AUSTÉRITÉ POUR POLITIQUE.

Revue de la Fédération générale des retraités de la Fonction publique de l'État, territoriale et hospitalière, des établissements industriels de l'État et de leurs ayants cause.

Directeur de la publication : Jacques Brillet

Rédacteurs : Jacques Fogliarini, François Chelers, Marc Veyrat, Sylvain Houselle, Jacques Brillet

Abonnement annuel 2022 au Courrier du retraité : 6 numéros = 30 euros

Rédaction et administration
20 rue Vignon 75009 Paris
01 47 42 80 13
Courriel : secretariat@fgrfp.org
Internet : http://www.fgrfp.org

Réalisation et Impresssion :
Le Réveil de la Marne - Epernay

Dépôt légal : à parution
ISSN : 0152-4224
N° Commission paritaire : 0327G06323

Qui peut adhérer à la FGR-FP ?

Les retraité(e)s (ainsi que les veufs ou veuves) des trois fonctions publiques, État, hospitalière, territoriale.

Comment adhérer à la FGR-FP ?

- soit en maintenant son adhésion à l'un des syndicats ou associations (ARFEN, ANRENCT, Guadeloupe) de fonctionnaires affiliés
- soit comme adhérent direct auprès de la section départementale de votre lieu de résidence.

Pour tous renseignements concernant l'adhésion à la FGR-FP ou l'abonnement au *Courrier du retraité* appelez le secrétariat de la FGR-FP au **01.47.42.80.13**

En tant qu'adhérent direct, par notre intermédiaire, vous êtes susceptible de recevoir des informations ou des propositions d'autres organismes ou sociétés.

Si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher la case ☐ et renvoyer ce talon au siège national (FGR-FP 20 rue Vignon 75009 Paris) avec vos coordonnées. Elles seront alors réservées à l'usage exclusif de la FGR-FP.

Éditorial de J. BRILLET
Secrétaire Général

Réussir le 26 mars.

Les premiers ministres passent, l'inflation perdure, les services publics subissent, la santé se dégrade.

A peine ce jeune gouvernant installé que les vieilles s'appliquent et nous percutent : hausse de 10 % des prix de l'énergie, doublement des franchises médicales, hausse des prix de l'alimentaire, des péages…

> **“ Ce pouvoir n'a aucune politique sociale digne, aucune parole. ”**

Que l'on mette en avant les fluctuations de l'indice des prix, que le ministre des finances ne cesse d'annoncer la décrue de l'inflation, l'ONG OXFAM, dans son dernier rapport, annonce que les prix de l'alimentaire ont augmenté de 42 % en deux ans.

Pas la peine d'être né à Bercy pour dire que ça ne va pas se calmer. Les négociations tarifaires entre producteurs et distributeurs révèlent l'ampleur de l'inflation subie, non par le « coût » du travail mais par la marge exagérée des industriels et des distributeurs. Ce pouvoir n'a aucune politique sociale digne, aucune parole. Le 16 janvier, le premier ministre s'engage publiquement sur le vote d'une loi de programmation pluriannuelle pour le grand âge prévue dans la proposition de loi "Bâtir la société du bien vieillir ». Le 17 janvier, sa ministre affirme tout aussi publiquement son abandon, remplacée quelques décisions réglementaires… De ces mensonges permanents, le groupe des neuf en a fait d'ailleurs une publication à diffuser largement et publiée sur notre site.

Il nous appartient donc de nous imposer. Nous avons ainsi obtenu la stricte application de l'article L 161-25 du Code de la Sécurité Sociale qui stipule que les pensions sont revalorisées au niveau de l'inflation. Une première depuis des années. Une victoire d'étape, pas une fin.

Dans un contexte d'austérité renforcée, notre expression doit encore être plus forte.

Le 26 mars, le groupe des neuf, appelle les retraité.es à une grande journée nationale de mobilisation pour nos pensions, nos services publics, notre protection sociale. Annoncée aujourd'hui, elle doit être réussie demain.

Replacer les questions sociales, de redistribution de la richesse dans le pays, de solidarité dans le paysage et l'actualité permettra aussi de nous sortir du « feuilletonnage » insupportable de la victoire annoncée du RN, des discours de haine, d'exclusion. La vitalité du mouvement social assure la force de la démocratie. Nous assumerons nos responsabilités par nos engagements.

Paris, le 24 janvier 2024

En bref...

Cynisme et duplicité.

Retiré du PLFSS, le Conseil Constitutionnel autorise néanmoins le gouvernement à réintroduire par décret le doublement de la franchise payée sur les actes médicaux, passant de 1à 2 € et celui sur les boîtes de médicaments de 0.5 à 1 €. Le décret prévoit que les moins de 18 ans en seraient exonéré. es et qu'un plafond de 50 € serait appliqué pour les patients atteints d'une ALD. La mesure coûtera 800 millions d'euros aux assurés sociaux. Ces décisions, envisagées dès le mois de septembre 2023, avaient été effacées de la loi de finances de peur de susciter un mouvement social sur le pouvoir d'achat. Le Président de la République l'a annoncée dans sa conférence de presse. A inscrire dans la catégorie baisse des impôts ?

Polluer n'est pas payer.

Les COP se succèdent, les déclarations s'amoncellent et les pratiques demeurent. Légalement les entreprises françaises doivent quantifier leur bilan carbone tous les quatre ans. A peine la moitié d'entre elles l'ont publié. Cette faible proportion s'explique par un montant de l'amende peu dissuasif (10 000 € et 20 000 € en cas de récidive) et des sanctions peu appliquées faute de contrôle. Si la France affiche une réduction de 4,6 % de ses émissions, le repli s'explique par un secteur industriel *« fortement touché par la crise énergétique de 2023 »* selon le Citepa (**C**entre **I**nterprofessionnel **TE**chnique de la **P**ollution **A**tmosphérique.

Les défaillances d'entreprises s'accélèrent.

En 2023, 55 492 entreprises ont connu un dépôt de bilan selon la banque de France contre 41 297 en 2022, soit une progression de 34.4%. Cette donnée brute éclaire particulièrement le discours gouvernemental sur le « plein emploi » et le « réarmement industriel ». Un secteur est présenté comme fragile pour les prochains mois, le bâtiment. Cette fragilité provient directement de la crise du logement, de l'accession à la propriété et donc de la construction. En décembre 1 660 entreprises étaient déclarées en difficulté, soit 38.7 % de plus qu'en décembre 2022.

Billet d'humeur

Ne pas rester sur sa faim…

Le constat de la Fédération des associations générales des étudiants est édifiant. Près d'un étudiant sur cinq ne mange pas à sa faim. La Vice -présidente de la FAGE pointe l'extrême précarité dans laquelle se trouvent de nombreux jeunes engagés dans un cursus universitaire. « S'endormir le ventre vide et étudier le ventre vide, ce ne sont pas des conditions pour étudier », paroles de la Vice-présidente Sarah Biche. La FAGE et l'UNEF alertent sur la hausse de 19% du coût de la vie étudiante en un an (logement +9%, alimentation +14%). La FAGE réclame en vain un repas à 1 euro pour tous. La demande a été rejetée par l'Assemblée Nationale en février 2023.
Encore plus grave, si l'on peut s'autoriser à hiérarchiser les malheurs collectifs : l'UNICEF et les SAMU sociaux tirent la sonnette d'alarme sur le nombre d'enfants qui dorment dans la rue. Début octobre, ils étaient 3000, un chiffre en augmentation de 42% depuis le mois d'août. Face à cette calamité, les professeurs des écoles sont en première ligne. Ils ouvrent les salles de classe le soir pour les enfants et leurs mamans à Lyon, Grenoble, Rennes, Tours, Paris… Le matin à six heures, lorsque les équipes de nettoyage débarquent, plus de traces de la nuit !
De l'ordre, de l'ordre, de l'ordre ! Oui sans doute Monsieur le Premier Ministre. Au-delà des postures, les Français veulent de l'ordre ! Pas celui que l'on fait respecter à coup de matraques ! D'abord de l'ordre dans votre gouvernement, de l'ordre dans le retour des Services publics, de l'ordre dans la lutte contre la pauvreté, de l'ordre dans la fiscalité !

SYLVAIN HOUSELLE.
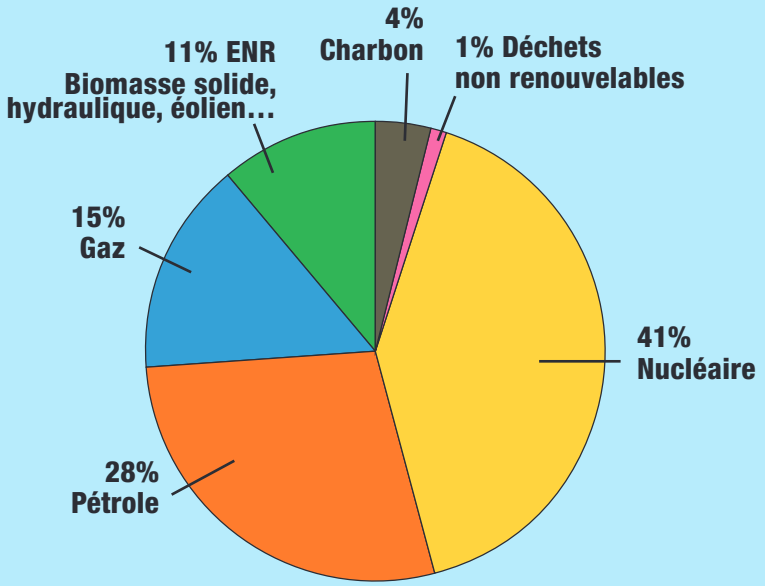
Répartition de la consommation d'énergie primaire en France